

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.-
Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

vos réf. : 09/PFU/162938 (D.U.)
MVH/2071-0103/02/2005-087PU (DMS)
nos réf. : gm/xl-1.2/s406
annexes : 1 dossier

Bruxelles, le,

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 21A à 23. Eglise Saint-Boniface. Restauration des vitraux.

Demande de complément d'étude.

Dossier traité par M. F. Timmermans à la D.U. et par Mme M. Vanhaelen à la D.M.S.

En réponse à votre courrier du 1^e février 2007 sous référence, réceptionné le 2 février 2007, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 février dernier et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a réexaminé le dossier portant sur la restauration des vitraux de l'église Saint-Boniface. Vu l'importance des remarques formulées par la DMS suite à l'avis défavorable rendu par la CRMS en sa séance du 20 décembre 2006, notre Assemblée a décidé de demander une étude complémentaire.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat (art. 177, § 2), le complément d'étude sera réexaminé par notre Assemblée au plus tard en sa séance du 25 avril 2007.

Vous trouverez en annexe une copie de la lettre adressée à l'auteur de projet dans le cadre de la demande de complément d'étude. La CRMS attend, en effet, des renseignements importants de sa part.

En outre, la CRMS recueillera elle-même des informations nécessaires pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause dans son avis définitif.

Ces dernières informations porteront sur :

- la nécessité éventuelle d'un démontage des vitraux afin de garantir leur conservation sur le long terme et la possibilité de réaliser le démontage sans causer de dégâts importants ; l'enlèvement du mortier/mastique dans lesquels les vitraux ont été resserrés;
- la possibilité de placer un survitrage de protection avec ou sans démontage/déplacement des vitraux dans les baies ;

- la possibilité de fixer les grisailles ;
- l'utilisation des techniques de nettoyage proposées dans la demande initiale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Vanhaelen)